

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

INTRODUCTION :

□ REFERENCE REGLEMENTAIRE

Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La loi NOTRE 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation des territoires

□ DEFINITION

Le débat d'orientation budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif, il constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

□ OBJECTIFS

- Exposer les contraintes externes influençant la situation financière de la collectivité,
- Proposer les orientations de la collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

Selon le Gouvernement, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) sera de 1,4% en 2024 contre 1,0% en 2023 et 2,5% en 2022.

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone Euro. Cette croissance du PIB serait rendue possible par une détente des prix des matières premières et par le marché du travail qui continue d'être dynamique malgré un ralentissement.

L'inflation a connu un pic en 2022 à 5,9 % amorti en parti par le bouclier tarifaire. L'inflation devrait s'établir tout de même à 5,8 % pour 2023 et doit retomber à 2,4 % en 2024.

Le déficit public resterait élevé en 2024 à -4,3% du PIB comme en 2023 (-4,9 %) après deux années marquées par la crise sanitaire (-6,4 % en 2021 / -8,9 % en 2020). Il ne repasserait sous le seuil des 3 % à horizon 2027.

LES CHANGEMENTS AFFECTANT LES COLLECTIVITES POUR 2024 :

□ MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

Loi de finances s'inscrit dans un contexte économique dégradé, marqué par le maintien d'une inflation élevée et de craintes pesant sur le coût de l'énergie.

Le Gouvernement s'assigne comme principaux objectifs :

- Lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français ;
- Baisse du déficit public ;
- Préparer l'avenir grâce à un fort investissement et particulièrement sur la transition écologique ;

□ TAUX D'INTÉRÊT : TENDANCE A LA STAGNATION PUIS LA BAISSSE DES TAUX

Hausse continue depuis 2 ans des taux de crédit avec un ralentissement notable de cette hausse depuis novembre 2023. Les taux devraient se stabiliser en début d'année 2024 avant d'entamer une baisse au second semestre.

Le financement du crédit se fait à hauteur de 4% à 4,5% pour 25 ans.

□ LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Dotations de l'État aux collectivités :

- Comme en 2023, nouvelle hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : le montant de la DGF pour l'année 2024 est fixé à 27,245 milliards d'euros (+ 320 millions d'euros).
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) progresse de 140 millions d'euros soit une hausse de 5,27 %.
- La dotation de solidarité rurale (DSR) progresse de 150 millions d'euros, soit une hausse de 7,22 %.

Disposition concernant les mesures contre l'inflation :

L'instauration en 2023 de l'amortisseur électricité pour les collectivités non concernées par les tarifs réglementés est reconduite pour 2024. La facture est directement diminuée par le fournisseur, le montant correspondant à la baisse du prix de la part énergie étant directement compensé par l'État auprès de celui-ci. Pour rappel, en 2023, l'État a pris en charge 50 % du surcoût du prix annuel moyen de la part énergie au-delà de 180 €/Mwh, avec un plafond à 500 €/ Mwh (soit une aide maximale de 160 €/Mwh). Pour 2024, l'Etat prendra en charge 75 % du surcoût au-delà de 250 €/Mwh sans fixer de plafond cette fois-ci.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2023 :

Les chiffres sont provisoires, dans l'attente de la comparaison entre le compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie.

Les dépenses de fonctionnement 2023 :

Les dépenses de fonctionnement sont de **7 477 391 euros en 2023** en hausse de 3,42 % contre **7 230 000 euros en 2022**.

Les recettes de fonctionnement 2023 :

Les recettes de fonctionnement représentent **8 386 311 euros en 2023** contre **7 832 944 euros en 2022** soit une hausse de 7,06 %.

La répartition des dépenses de fonctionnement 2023 :

7 477 391 euros

Les charges de gestion courante

Elles s'élèvent en 2023 à 2 330 006 euros contre 2 276 644 euros en 2022 soit une hausse de 2,34% équivalent à 53 361 euros.

Des variations importantes sur 2023 sont constatées par rapport à 2022, voici les principales :

- Alimentation + 135% (+19 039 €) : hausse de la fréquentation des accueils de loisirs et de l'espace jeunes,
- Autres fournitures non stockées + 31,98 % (+15 901 €) : augmentation suite aux petites réparations effectuées pour la reprise du camping et de la pêche (+3 500 €), réfection de l'éclairage à l'école Copernic (+6 500 €), projet Houblon avec création en régie de la Houblonnière (+5 000 €),
- Fournitures de voiries + 36,85 % (+17 779 €) : hausse significative dans la réfection des voiries en régie,
- Achats de prestations de services + 11,98 % (+36 024 €) : hausse du prix du repas par le prestataire, fréquentation en hausse des restaurants scolaires et des accueils de loisirs (+20 000 €), de l'espace jeunes (+6 000 €), organisation du premier one man show (+ 17 000 €),
- Locations mobilières + 158,20 % (+45 752 €) : forte augmentation du poste avec la location du modulaire pour la restauration scolaire de la Clarence (+18 500 €) et des locations diverses de bennes à gravats (+11 000 €),
- Entretien matériel roulant + 50,19 % (+16 625 €) : augmentation des entretiens de véhicules notamment la réparation importante sur un camion des services techniques pour 10 000 €,
- Maintenance + 15,15 % (+18 046 €) : augmentation en lien avec la sauvegarde des données informatiques (+15 000 €),
- Assurances multirisques + 27,16 % (+ 26 134 €) : rattrapage des cotisations 2021 et 2022 avec la mise à jour de la masse salariale,
- Transports collectifs + 62,83 % (+41 435 €) : augmentation des tarifs en 2023 par le prestataire, impact pour les transports des activités sportives dans les écoles (+7 800 €), hausse de la fréquentation de l'espace jeunes (+8 800 €), accueil de loisirs (+8 600 €),

- Autres services extérieurs +53,29 % (+53 645 €) : sorties des conseils de quartiers (6 400 €), ateliers ludiques et pédagogiques autour du jardin citoyen de la cité 30 (7 700 €), partenariat culturel festival des enchanteurs (+ 12 000 €),
- Fournitures de petit équipement -27,25 % (-28 188 €) : ce poste a connu une forte hausse entre 2021 et 2022, on y retrouve des dépenses comme des petites réparations du camping et de la pêche 3 600 €, salle des fêtes 6 500 €, dans les écoles 10 000 €, pour la sécurité routière 8 000 €, matériel espaces verts 6 500 €,
- Contrats de prestations -34,57% (- 48 300 €) : avec le paiement du médiateur social en 2022 notamment, ce poste connaît une baisse logique en 2023 avec une prise en charge par les bailleurs dans le cadre de l'exonération de la Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties,
- Fournitures de voiries -45,43 % (-180 184 €) : baisse significative en 2023 avec le programme de réfection de voiries qui a été revu à la baisse en raison du contexte et des dépenses importantes des années précédentes. Le total des dépenses sur ce poste en 5 ans est de 1 500 000 €.

Les frais de personnel 2023 ont augmenté de 2,53 % pour un montant de 4 127 829 euros contre 4 026 141 euros en 2022 équivalent à 101 688 euros.

Cette hausse par rapport à 2022 s'explique en grande partie pour les raisons suivantes :

1) Personnel titulaire et stagiaire : - 31 400 €

Arrivées statutaires : 72 500 €

Impact des agents arrivés au cours de l'année 2022 : 28 400 € (Agent au service bâtiment / Agent au secrétariat général)

Impact des agents arrivés au cours de l'année 2023 : 34 600 € (Agent au service cadre de vie / responsable au cadre de vie)

Impact des fins de disponibilités au cours de l'année 2023 : 9 500 € (Agent au service entretien)

Départs statutaires : - 122 200 €

Impact des départs d'agents au cours de l'année 2022 : - 84 700 € (Mutation au service ELC / Mutation au service secrétariat général / disponibilité au service cadre de vie)

Impact des départs d'agents au cours de l'année 2023 : - 50 000 € (retraite au service cadre de vie / retraite au service bâtiment / retraite d'une ATSEM)

Indemnisation de congés payés et Compte Epargne Temps non pris avant départ : 12 500 €

Maladie : 4 700 €

Impact sur la rémunération d'agents en arrêt maladie : - 10 800 €

Heures versées aux agents d'entretien pour remplacement : 7 900 €

Heures versées en remplacement d'un congé maternité (redistribution des missions sur agents à temps non complet) : 7600 €

Impact des évolutions de carrière (GVT) : 10 800 €

- Avancements de grade 2022 : 2 700 €
- Avancements d'échelon 2022 : 300 €
- Avancements de grade 2023 : 2 500 €
- Promotion interne et réussite concours : 5 300 €

Modification de temps de travail : 2 800 €

2) Personnel contractuel : 101 000 €

Arrivées contractuelles : 119 800 €

Impact des arrivées en CDD au cours de l'année 2022 : 59 800 € (apprenti au service informatique / responsable structure jeunesse / directeur de l'école de foot)

Impact des recrutements contractuels prévus au cours de l'année 2023 : 36 500 € (Jobs d'été / Animateur à l'espace jeune)

Ouverture de l'ALSH le mercredi (année pleine) : 8 300 €

Recensement 2023 : 15 200 €

Départs contractuels (contrats PEC / CDD) : - 32 300 €

Maladie (CDD pour pallier les absences d'ATSEM en arrêt maladie) : 13 500 €

3) Impact sur la rémunération : 26 400 €

- Revalorisations statutaires (reclassements au 01/01/2023, au 01/05/2023 et au 01/07/2023 / augmentation du point d'indice au 01/07/2023) : 19 700 €

- Cotisation d'accident de travail : 2 400 €

- Grèves : - 5 200 €

- Evolution de l'Indemnité compensatrice de CSG : 600 €

- Prime 13^e mois (nouveaux bénéficiaires) : 13 000 €

- Participation mutuelle (perte de bénéficiaires liée au passage au contrat groupe) : - 2 500 €

- Astreintes : - 300 €

- Indemnité Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) : - 1 300 €

4) Impact sur éléments annexes : 5 700 €

- Personnel mis à disposition (non-recours à TTS / agent en détachement) : 5 700 €

Les autres charges de gestion courante ont augmenté de 10,24 % avec 939 886 euros en 2023 contre 852 614 euros en 2022.

Les dépenses les plus importantes dans ce chapitre sont :

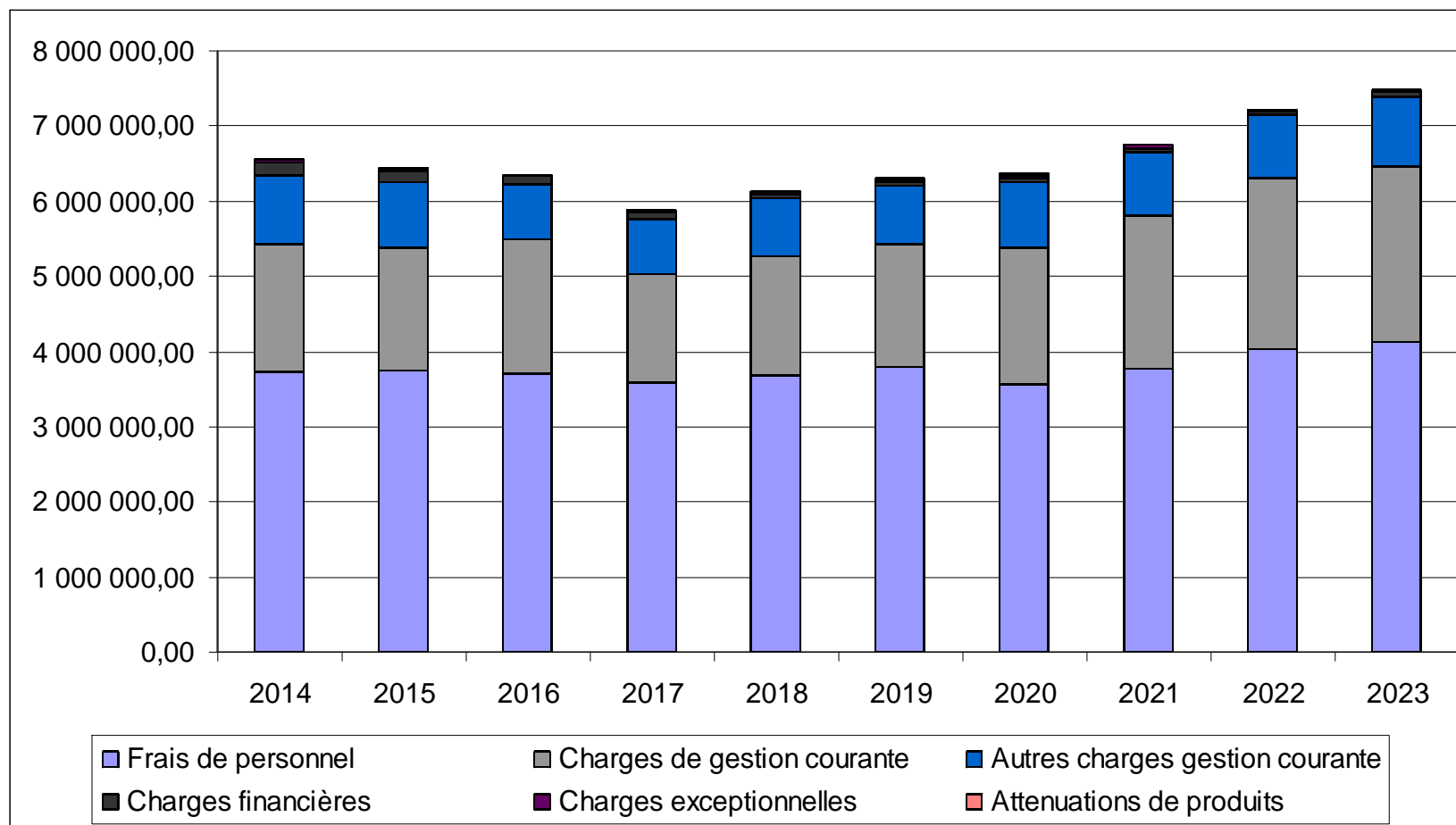
- la subvention au C.C.A.S. (300 000 euros en 2023 – 225 000 euros en 2022), soit +33,33% pour équilibrer le budget du C.C.A.S.
- les participations au SIVOM du Bruaysis (446 717 euros en 2023 - 449 288 euros en 2022), soit -0,57%
- les subventions aux associations (72 792 euros en 2023 – 68 876 euros en 2022), soit +5,69%.

Les charges exceptionnelles sont en hausse en 2023 avec 21 364 euros contre 16 575 euros en 2022. Le chapitre est revenu à une tendance normale par rapport aux années 2020 et 2021 qui ont vu des aides versées aux commerçants divionnais (1 000 €/commerçant) et la mise en place de l'opération Keetiz (opération renouvelée en 2021). En 2023, l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique et classique a coûté 3 575 euros contre 3 369 euros en 2022.

En 2023, **les charges financières** ont augmenté avec 53 685 euros en 2023 contre 45 921 euros en 2022 soit une hausse de 16,91% avec la signature d'un nouvel emprunt d'un million d'euros en 2022 pour les travaux d'investissement.

Évolution des dépenses de fonctionnement :

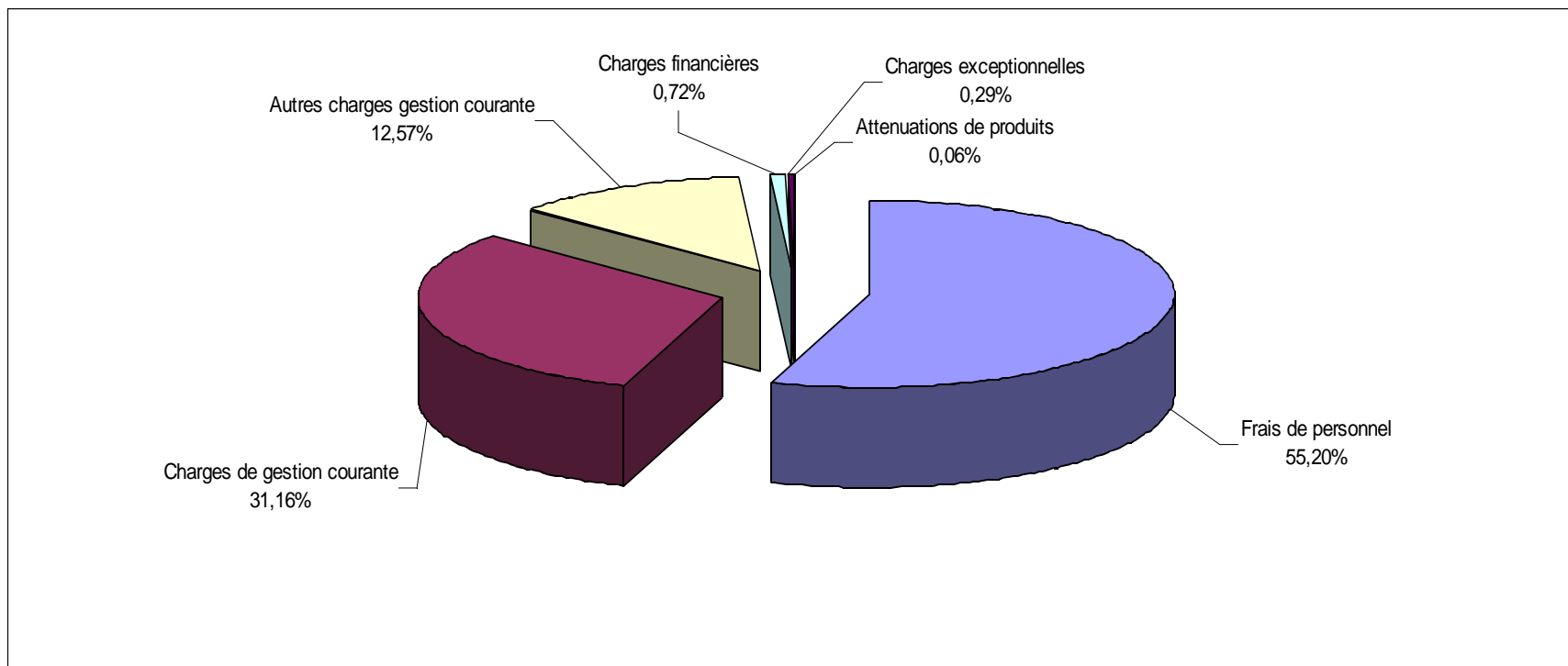
7 477 391 euros



Répartition des dépenses de fonctionnement 2023 :

7 477 391 euros

En 2022, les charges de gestion courante représentaient 31,49 % et les frais de personnel 55,69 %, soit 87,18 % des charges réelles de fonctionnement. On observe la même tendance en 2023 avec une part toujours aussi importante de 86,36 %.

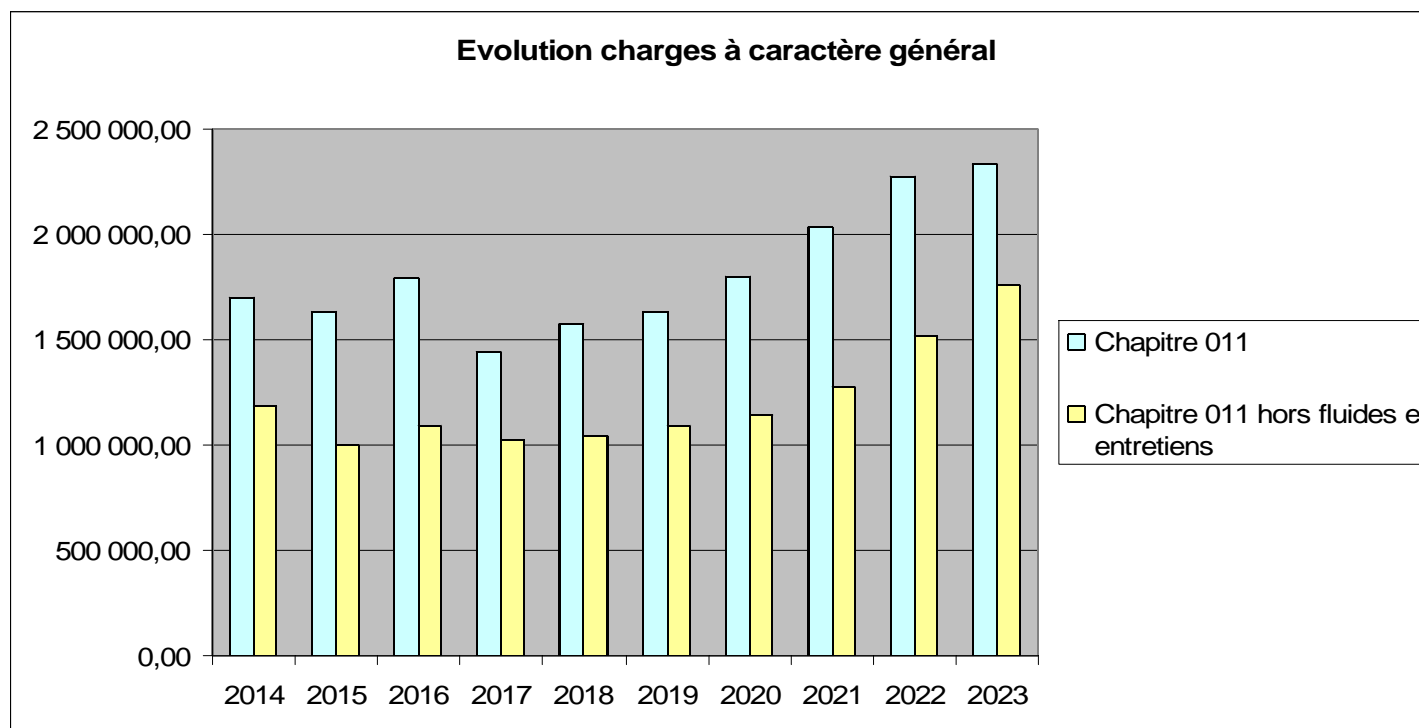


Évolution des charges à caractère général :

2 330 006 euros

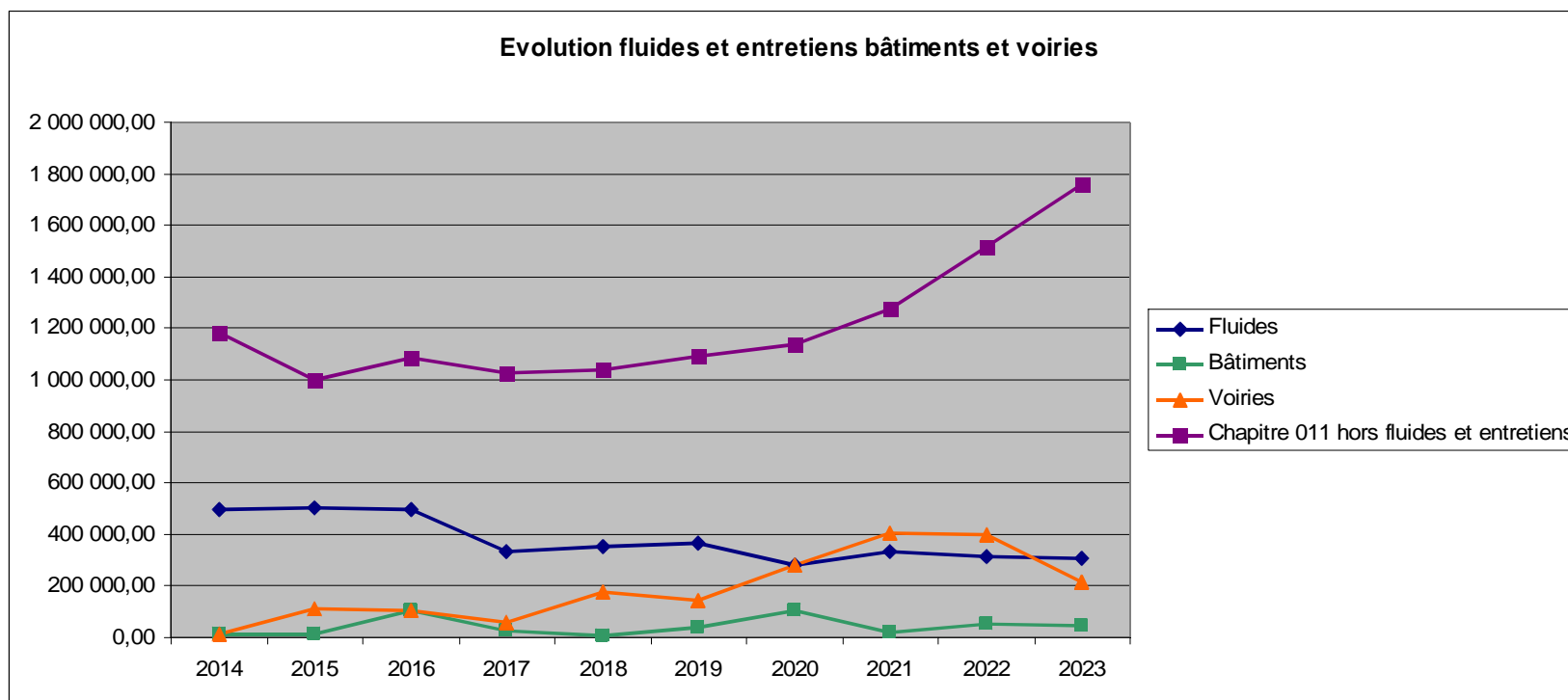
Evolution Charges à caractère général	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chapitre 011	1 702 398,58	1 632 957,90	1 795 023,04	1 444 121,50	1 575 271,97	1 637 464,04	1 797 933,73	2 033 482,65	2 276 644,23	2 330 006,20
Chapitre 011 hors fluides et entretiens	1 179 905,92	1 001 412,62	1 087 610,94	1 025 479,14	1 038 395,60	1 088 261,39	1 137 537,22	1 273 204,60	1 516 456,89	1 758 260,56

Les charges à caractère générale (hors fluides et entretiens) ont une tendance à la hausse depuis 2018 avec les dépenses engendrées durant la période du COVID-19, les dépenses ont continué d'augmenter avec la reprise des activités post COVID-19 et l'inflation ainsi que le développement des actions communales.



Fluides et entretiens de bâtiments et de voiries

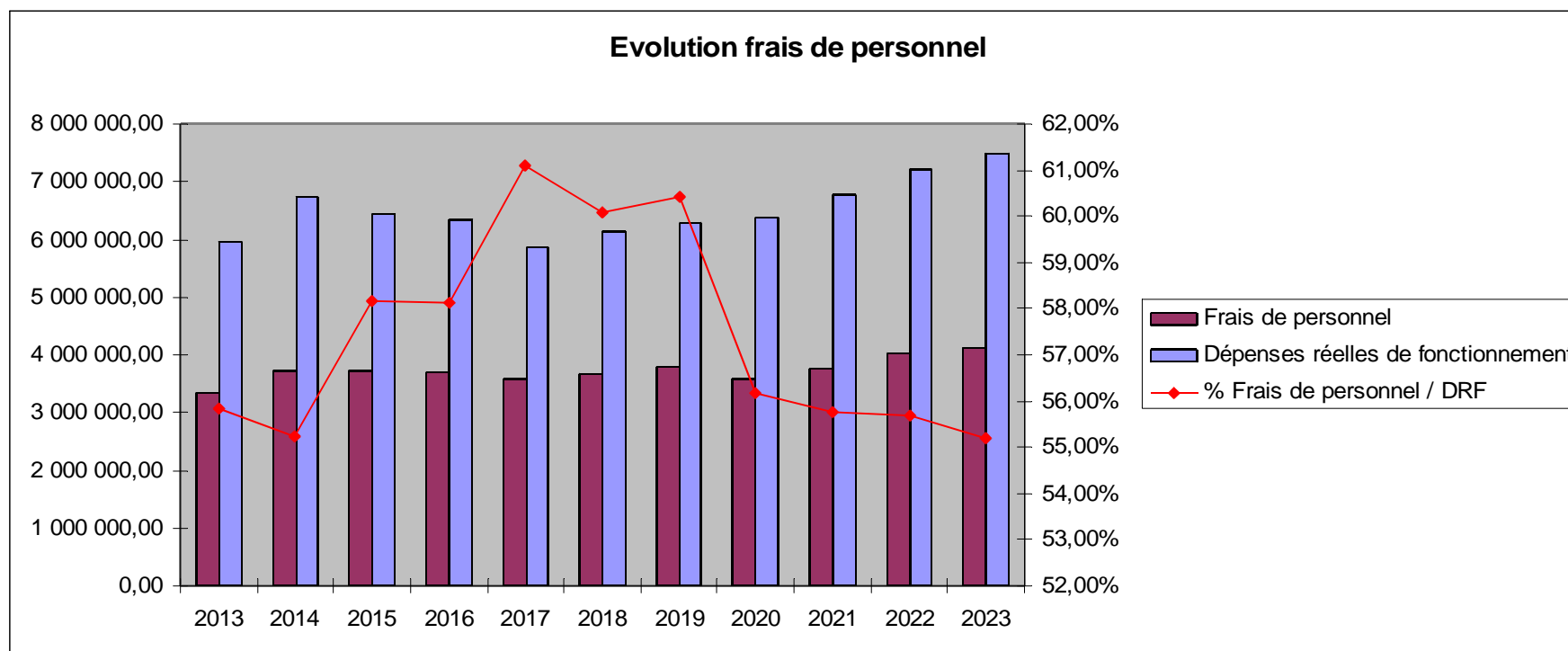
Evolution entretiens fluides et	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fluides	494 277,55	504 116,68	494 155,33	331 577,92	352 007,90	366 349,43	278 390,01	333 958,91	313 337,15	309 850,58
Bâtiments	15 586,71	14 702,36	107 060,10	27 649,20	6 388,50	37 399,14	102 590,00	22 866,49	50 234,66	45 463,73
Voeries	12 628,40	112 726,24	106 196,67	59 415,24	178 479,97	145 454,08	279 416,50	403 452,65	396 615,53	216 431,33
Autres dépenses chapitre 011	1 179 905,92	1 001 412,62	1 087 610,94	1 025 479,14	1 038 395,60	1 088 261,39	1 137 537,22	1 273 204,60	1 516 456,89	1 758 260,56



Évolution des dépenses de personnel :

4 127 829 euros

Evolution 012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Frais de personnel	3 331 959,00	3 718 762,00	3 740 914,00	3 695 341,00	3 586 559,00	3 681 865,00	3 801 464,00	3 574 262,00	3 769 109,00	4 026 141,00	4 127 829,00
Dépenses réelles fonctionnement	5 967 895,00	6 733 306,00	6 433 200,00	6 357 663,00	5 868 659,00	6 129 829,00	6 289 835,00	6 361 570,00	6 757 936,00	7 230 000,00	7 477 391,00
% FP/DRF	55,83%	55,23%	58,15%	58,12%	61,11%	60,06%	60,44%	56,19%	55,77%	55,69%	55,20 %



La répartition des recettes de fonctionnement 2023 :

8 386 311 euros

Les dotations de l'état augmentent de 2,03% à 3 365 694 euros en 2023 contre 3 298 621 euros en 2022.

La Dotation forfaitaire est quasiment identique en 2023 soit 1 353 503 euros contre 1 354 339 euros en 2022 (-0,06%).

Tout comme en 2022, la Dotation de Solidarité Rurale augmente de +7,14% soit 22 348 euros de plus et la Dotation de Solidarité Urbaine augmente de + 2,57% soit 37 510 euros de plus. Contrairement à 2022, la Dotation Nationale de Péréquation augmente elle aussi de 4,62% soit de 8 051 euros en plus.

Les recettes des impôts locaux ont augmenté de +6,21% avec 2 973 176 euros en 2023 contre 2 799 388 euros en 2022. Cette hausse correspond à l'augmentation des bases car pour rappel la commune n'a pas augmenté les taux en 2023.

Les autres recettes (participations diverses et impôts et taxes diverses) ont diminué à 1 263 946 euros contre 1 315 688 euros en 2022, soit -3,93 %. Ceci s'explique principalement de la façon suivante :

- Baisse du Fonds de compensation de TVA de 19 483 euros sur le montant perçu en 2023 (44 658 euros en 2023 – 64 141 euros en 2022),
- Baisse de 18 008 euros des taxes additionnelles aux droits de mutation. Cette taxe est perçue en fonction des achats et des ventes immobilières sur la commune (104 452 euros en 2023 – 86 443 euros en 2022),
- Baisse de 3,33 % sur le cumul de la Dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation intercommunal avec 286 276 euros en 2023 et 296 143 euros en 2022.

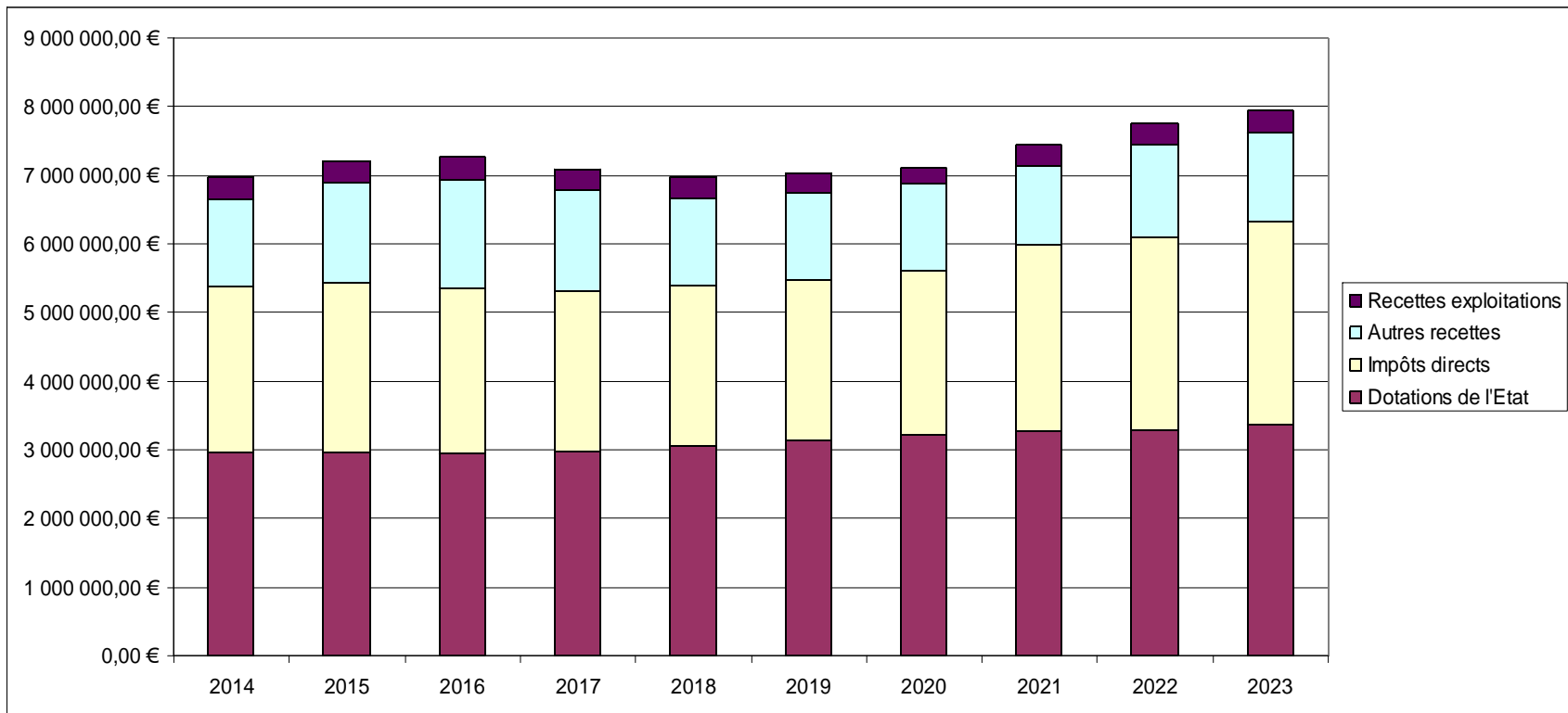
Les recettes d'exploitation : produits des services et de gestion courante = loyers / entrées restauration scolaire / accueils de loisirs, séjours, espace jeunes / concession cimetière sont en hausse de 3,91% à 323 627 euros contre 311 435 euros en 2022 avec notamment l'espace jeunes et ses activités à la carte, les accueils de loisirs et les manifestations culturelles (one man show, Divion Evasion).

Les atténuations de charges ont augmenté de 32 699 euros en 2023 avec 111 070 euros sur l'exercice 2023 contre 78 371 euros en 2022 soit une hausse de 41,72% (remboursement d'assurance d'agents en arrêt maladie). Cette hausse est à relativiser avec la régularisation en 2023 d'un dossier concernant un agent en arrêt de travail depuis plus d'un an (+38 000 euros).

Évolution des recettes de fonctionnement :

7 940 005 euros

Sur le graphique ne figure pas les remboursements maladies et les recettes exceptionnelles soit 446 806 euros

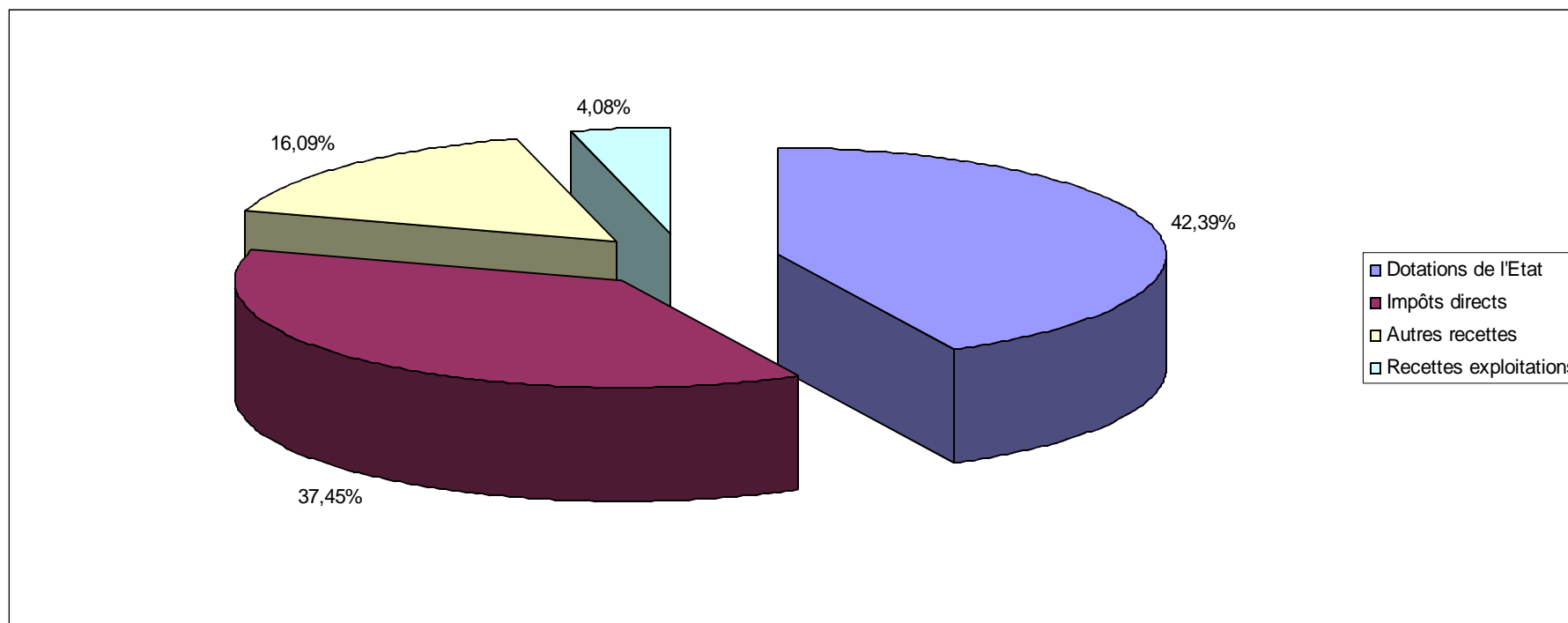


Répartition des recettes de fonctionnement 2023 :

(Sauf recettes exceptionnelles et remboursement maladies)

Dotations et participations	3 365 694,00 €
Impôts locaux des Divionnais	2 973 176,00 €
Autres recettes	1 277 508,00 €
Les produits des services	323 627,00 €

En 2022, les dotations et les impôts locaux représentaient plus de trois quart des recettes de la commune (78,75 %), il en est de même pour 2023 avec 79,84 %.



L'investissement 2023 :

Les dépenses totales d'investissement se chiffrent en 2023 à 1 338 968 €

- 951 104 euros en dépenses d'équipement (2 089 589 euros en 2022, 853 000 euros en 2021, 531 100 euros en 2020, 832 670 euros en 2019),
- 253 659 euros pour le remboursement du capital de la dette,
- 134 205 euros pour les opérations d'ordres, comptables et patrimoniales (cession, frais d'étude à réintégrer).

Les dépenses d'équipements se répartissent de la manière suivante :

Bâtiments municipaux :

- rénovation de la salle des fêtes Mancey : 77 900 euros
- remplacement porte de secours bâtiment C.C.AS. : 4 300 euros
- réhabilitation de la salle Carton (étude géotechnique, mission contrôle technique, maîtrise d'œuvre, début des travaux) : 154 200 euros
- reliquat frais d'achat bâtiment centre ville (ancienne caisse d'épargne) : 2 900 euros
- clôture services techniques : 18 600 euros

Espaces publics :

- aménagement base de loisirs de la Biette (achat de mobilier urbain, barque) : 98 300 euros
- aménagement camping suite à l'ouverture en août 2023 : 26 000 euros (mobilier : lits, matelas, canapés ; coffrets électriques chalets, chauffe-eau, achat de mobil-home)
- création terrain pétanque parc de la Biette aux abords de l'école Gosciny (conseil quartier du centre) : 11 800 euros
- création terrain de pétanque place Krüger (conseil de quartier du Transvaal) : 7 700 euros
- éclairage monuments aux morts : 3 300 euros (à installer)
- mobilier urbain : 13 000 euros
- extension du cimetière (parcelles, travaux) : 249 800 euros
- columbarium cimetière : 12 300 euros

Voiries / Sécurité Routière :

- vidéoprotection : 13 800 euros
- achat de terrain pour liaison piétonne entre la rue Romain Rolland et la rue Lamendin : 4 500 euros
- aménagement accès et parking espace des solidarités : 42 600 euros
- signalétique de proximité, lames : 4 100 euros

Enseignement :

- mobilier, matériel écoles diverses (tableaux, armoires, serveur) : 10 600 euros
- création local poubelles écoles maternelles Clarence et cité 30 : 10 000 euros
- pose escalier de secours école primaire Gosciny : 13 300 euros
- porte de secours école primaire cité 34 : 3 900 euros
- racks vélos écoles primaires : 3 800 euros

Équipements des services :

- équipements police rurale (véhicule, armement) : 22 500 euros
- équipements services techniques, environnement, cimetière : 22 700 euros
- équipements espaces jeunes (véhicule 9 places, mobilier, électroménager) : 30 300 euros
- instruments de musique, matériel billetterie : 11 800 euros
- équipements salles des fêtes, festivités (tables, chaises, électroménagers) : 11 500 euros
- matériels informatiques (licences, disque dur) : 6 000 euros

Sports :

- création local poubelles stade Mallez : 4 800 euros
- aire de jeux du Transvaal place Krüger : 31 500 euros
- taxes d'aménagement vestiaires Mallez : 2 100 euros
- diagnostics, AMO complexe sportif : 18 000 euros
- matériel complexe sportif : 1 000 euros

Les recettes totales d'investissement 2023 sont de 1 771 052 €.

Les dépenses d'équipement ont été financées par des subventions pour un montant de 370 900 euros pour l'année 2023.

Subventions de l'Etat :

- salle Daniel Carton, avance Fonds vert : 37 100 euros
- salle Daniel Carton, avance DSIL : 82 800 euros
- vidéoprotection, solde FIPD : 8 100 euros
- réfection parking pôle associatif du Transvaal, solde DETR : 9 100 euros

Subvention de la Région Hauts-de-France:

- vidéoprotection : 30 000 euros

Subvention de la Fédération Départementale d'Energie (FDE) :

- éclairage public : 29 800 euros

Subventions de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) :

- rénovation salle Mancey, solde Fonds de concours : 34 000 euros
- salle Daniel Carton, avance Fonds de concours : 140 000 euros

Pour combler les besoins d'investissement pour 2023, une somme de 500 000 euros a été transférée de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Cette somme correspond à l'excédent de fonctionnement (recettes de fonctionnement supérieures aux dépenses de fonctionnement) accumulé sur plusieurs années.

Le remboursement de la TVA s'élève à la somme 125 300 euros sur les investissements effectués en 2021.

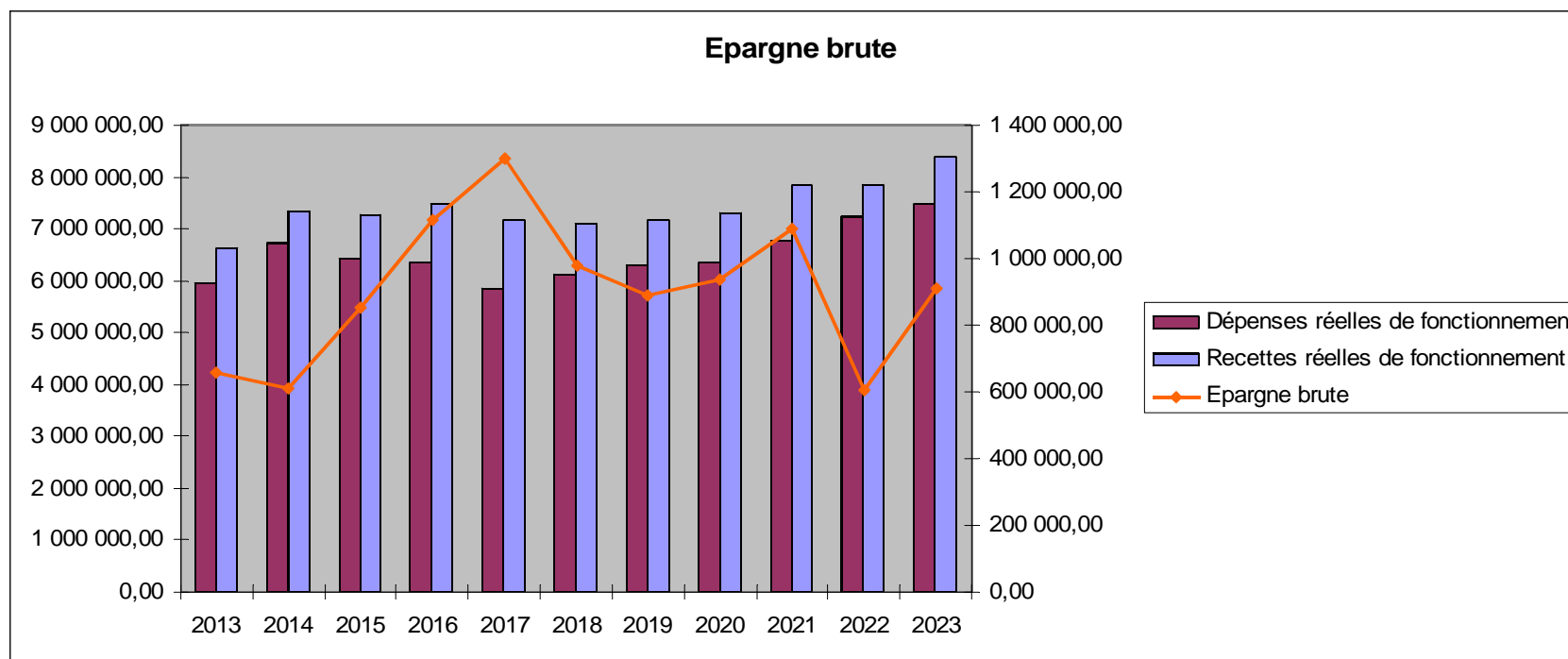
Les amortissements ont contribué également à ses recettes à hauteur de 346 300 euros et les opérations d'ordres et patrimoniales (cessions, intégration frais d'études) pour un montant de 398 400 euros.

Les taxes d'aménagements reçues s'élèvent à 19 500 euros et les dépôts de garantie de la délégation de service public et du hangar rue Jean Jaurès s'élèvent à 10 600 euros.

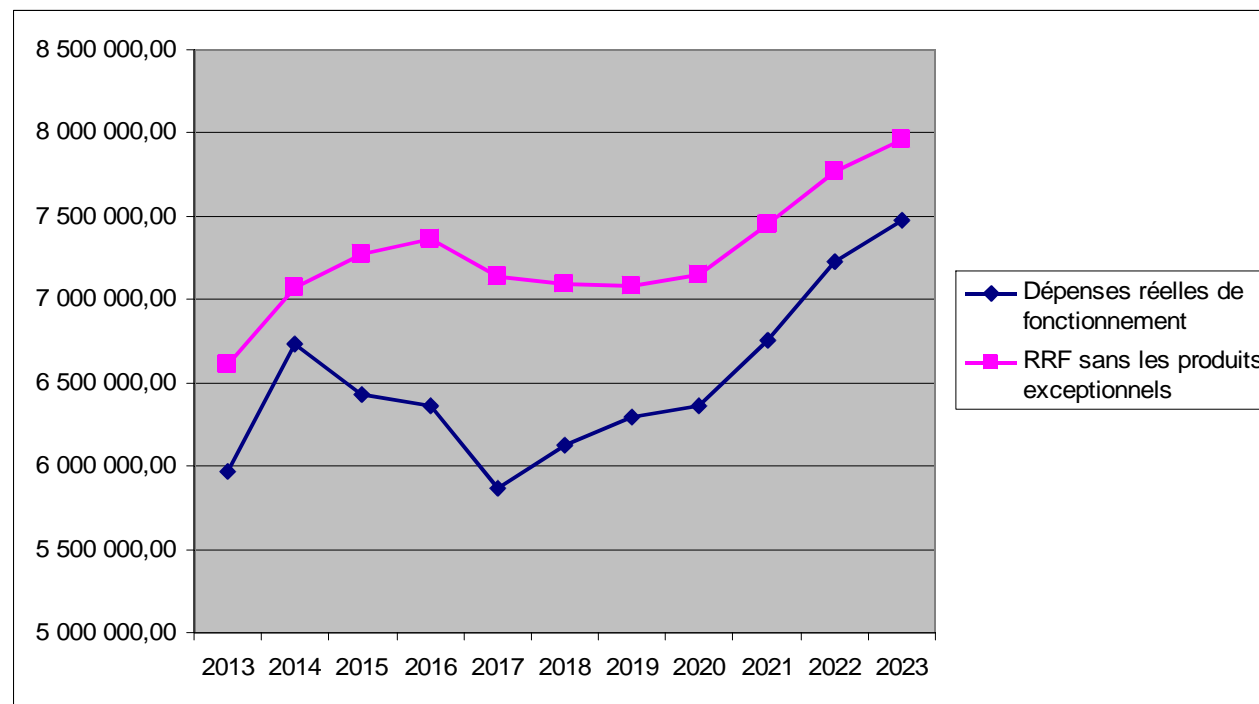
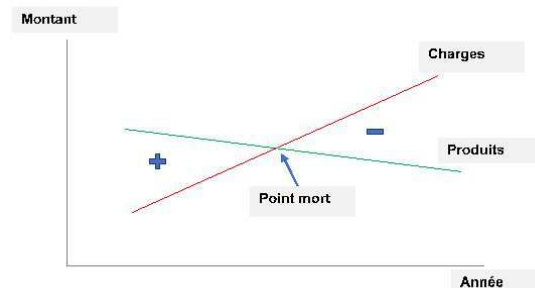
L'épargne brute :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement	6 733 306,00	6 433 200,00	6 357 663,00	5 868 659,00	6 129 825,00	6 289 833,00	6 361 567,00	6 757 936,00	7 230 000,00	7 477 391,00
Recettes réelles de fonctionnement	7 345 198,00	7 284 334,00	7 475 066,00	7 171 244,00	7 108 140,00	7 178 529,00	7 298 380,00	7 848 529,00	7 832 944,00	8 386 311,00
Épargne brute	611 892,00	851 134,00	1 117 403,00	1 302 585,00	978 315,00	888 696,00	936 813,00	1 090 593,00	602 944,00	908 920,00

L'épargne brute augmente en 2023 en partie avec les cessions réalisées sur l'année et les années antérieures.



L'effet ciseau : L'effet de ciseau est un phénomène dans lequel le montant des produits et des charges évolue d'une manière opposée. La représentation graphique donne souvent l'image d'un ciseau d'où le nom effet de ciseau. Dans ce phénomène, une diminution des produits s'accompagne d'une augmentation des charges et inversement. Le résultat va donc baisser si les charges augmentent plus vite que les produits ou augmenter si les charges diminuent plus vite que les produits. Le point de croisement des courbes des produits et des charges est appelé point mort. A noter que la commune n'a pas connu ce phénomène lors des 10 dernières années.



L'épargne nette :

L'épargne nette permet d'autofinancer nos investissements.

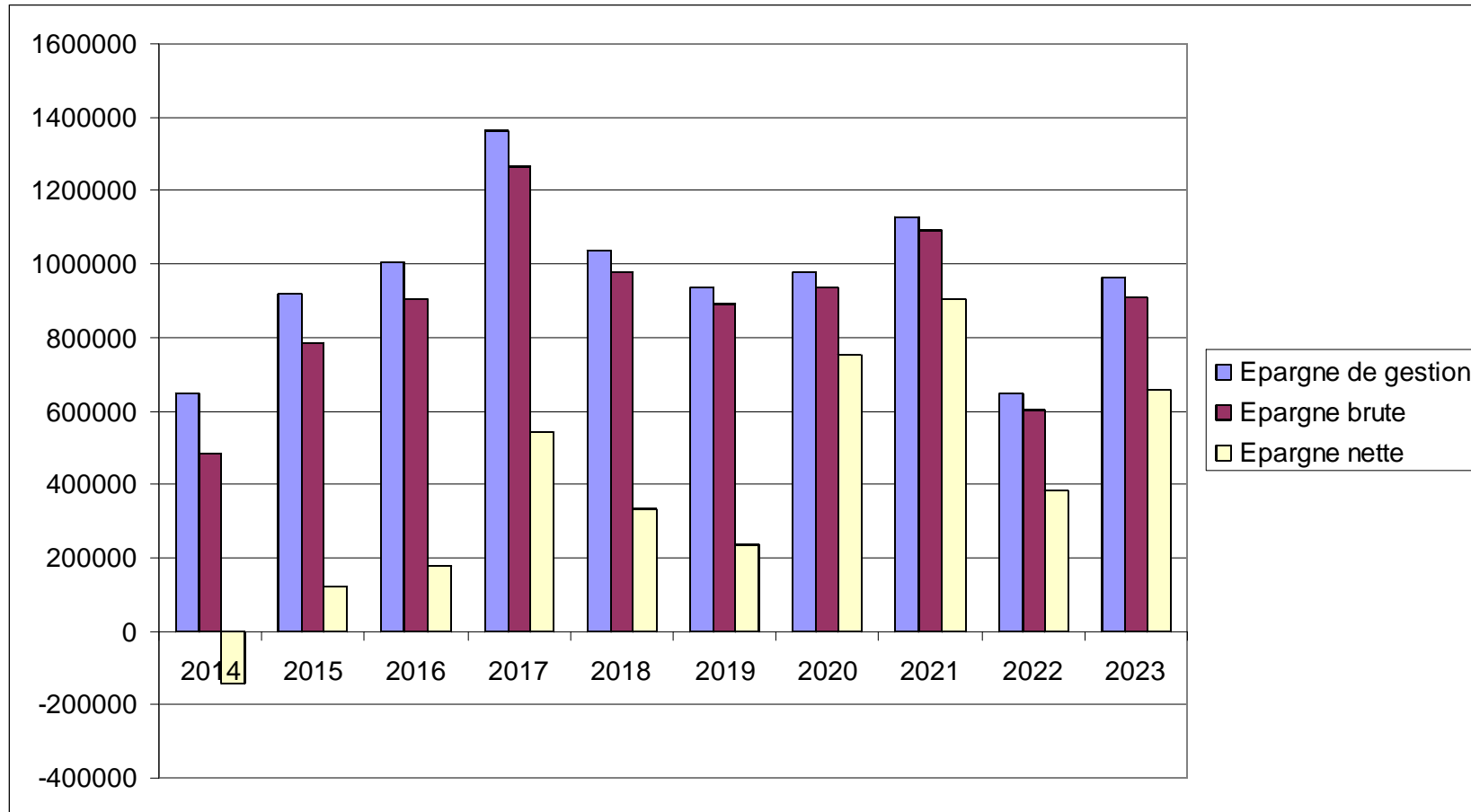
En 2022, l'épargne nette avait baissé par rapport à 2021, due notamment à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 466 000 euros et du nouvel emprunt contracté en 2022 qui a occasionné une hausse du remboursement annuel de 39 000 euros.

Pour 2023, le capital à rembourser continue d'augmenter mécaniquement (+32 000 euros), comme vu ci-dessus, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de + 247 000 euros et les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 553 300 euros avec notamment les cessions réalisées en 2023 et les années antérieures (264 000 euros). Sans les ventes réalisées, l'épargne nette 2023 aurait été quasiment égale à celle de 2022 (391 000 euros).

La commune voit son épargne nette augmenter de 71,41 %.



L'évolution de l'épargne nette :



LES ORIENTATIONS 2024 :

Stratégie fiscale :

Avec la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de référence de foncier bâti 2021 est désormais égal à la somme du taux foncier bâti communal 2020 et du taux foncier bâti du département en 2020.

De ce fait, au taux communal de foncier bâti : 35,14 % vient s'ajouter le taux départemental de foncier bâti de 22,26 % soit au total un taux de 57,40 %.

Après avoir consulté la population, le groupe majoritaire propose de baisser le taux de foncier bâti de 5 % en 2024. L'impact est estimé à 135 000 euros. La variation d'un taux d'imposition impacte généralement les autres taux votés par la commune. De ce fait, les taux de TH et TFNB doivent baisser également de 5%.

	2001	2002	Variation	2003	Variation	2004	2005	Variation	2006	...	2023	2024	Variation
*													
TH	11,59%	14,66%	+ 26,5%	14,88%	+ 1,5%	14,88%	15,18%	+ 2%	15,18%	...	14,11%	13,40%	-5,00%
TFB	29,63%	35,29%	+ 19%	35,82%	+ 1,5%	35,82%	36,54%	+ 2%	36,54%	...	57,40%	54,53%	-5,00%
TFNB	85,23 %	100,63 %	+ 18 %	100,63 %	0%	100,63 %	102,64 %	+ 2%	102,64%	...	94,05%	89,35%	-5,00%

* TH : Taxe d'habitation - TFB : Taxe foncière sur le bâti - TFNB : Taxe foncière sur le non-bâti

Stratégie d'endettement :

Tableau récapitulatif de la situation de la dette auprès des établissements de crédits.

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N	ANNUITE CAPITAL	AMORTI	INTERETS	ENCOURS DETTE € PAR HAB
2003	8 043 000	1 139 000			1117
2004	8 681 000	1 194 000			1206
2005	8 208 000	828 000			1140
2006	7 913 000	972 000			1099
2007	7 399 000	977 000			1028
2008	6 732 000	979 000			935
2009	6 059 000	978 000			842
2010	5 362 000	971 000			744
2011	4 641 000	964 000			645
2012	3 940 000	911 000			547
2013	4 342 678	804 268	585 618	218 649	604
2014	3 728 897	805 691	613 781	191 910	519
2015	3 085 576	807 285	643 320	163 964	430
2016	2 449 391	773 342	679 737	93 605	360
2017	3 197 249	814 107	719 739	94 368	468
2018	2 688 744	738 243	658 473	79 770	387
2019	2 124 660	730 713	661 385	69 328	302
2020	2 092 573	224 763	182 087	42 676	298
2021	1 904 260	229 744	188 313	41 431	271
2022	2 683 583	266 548	220 676	45 872	382
2023	2 429 924	307 739	253 659	54 080	346
2024	2 173 498	306 324	256 426	49 898	309
2025	1 914 229	303 931	259 269	44 661	272
...					...
2031	552 544	178 445	164 055	14 390	79
...
2037	0	36 526	36 526	166	0

Stratégie d'endettement :

L'encours de la dette diminue, il est passé de 8 681 000 euros en 2004 à 2 429 924 euros fin 2023.

La Commune a emprunté :

- en 2012 : 1 000 000 euros (Salle Carpentier, zone Plouviez et Chemin Fetré),
- en 2016 : 100 000 euros (candélabres phase 1),
- en 2017 : 1 100 000 euros (terrain synthétique stade Mallez / école Joliot-Curie / candélabres phase 2),
- en 2018 : 150 000 euros (candélabres phase 3),
- en 2019 : 100 000 euros (candélabres phase 4),
- en 2020 : 150 000 euros (candélabres phase 5).
- en 2022 : 1 000 000 euros (travaux investissements)

En 2022, la Commune a souscrit un emprunt de 1 000 000 euros afin de financer ses investissements au taux de 1,22%.

Pour 2024, la commune a prévu d'emprunter afin d'équilibrer la section d'investissement qui comporte l'opération « Réhabilitation de la salle Carton ».

A ce jour, il est envisagé un emprunt d'un million cinq cent mille euros.

Nature de la dette :

Emprunteur / objet	Date	Durée	Durée résiduelle	Capital départ	Capital restant dû 31/12/2023	Type de taux	Taux actuel
La Banque Postale / candélabres	01/10/2016	10	3	100 000,00 €	28 816,20 €	Fixe	1,31%
La Banque Postale / candélabres	01/11/2017	10	4	100 000,00 €	38 604,51 €	Fixe	0,94%
La Banque Postale / candélabres	01/11/2018	10	5	150 000,00 €	71 250,00 €	Fixe	1,11%
La Banque Postale / candélabres	04/06/2019	10	6	100 000,00 €	57 500,00 €	Fixe	0,74%
CDC / Carpentier + Aménagement Plouviez + Fetrière	01/06/2017	13	7	699 999,94 €	350 000,02 €	Variable	3,75% (Taux du Livret A + 0,75%)
La Banque Postale / candélabres	17/07/20/20	10	7	150 000,00 €	101 250,00 €	Fixe	0,73%
La Banque Postale / école Joliot Curie + terrain synthé + candélabres	01/11/2017	15	9	1 000 000,00 €	608 459,67 €	Fixe	1,39%
CDC / SABALFA défense incendie	01/04/2020	15	12	321 472,16 €	266 025,11 €	Fixe	5,82%
Crédit Agricole / investissements	25/03/2022	15	14	1 000 000,00 €	908 020,20 €	Fixe	1,22%

ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT POUR 2024

Dépenses :

- ❑ Hausse importante des coûts d'énergie pour l'électricité des bâtiments à moins de 36 kwh et pour le gaz avec le prix de la molécule qui va doubler ;
- ❑ Maîtrise des dépenses courantes (réceptions / abonnements / fournitures / affranchissements / télécommunications / carburants ...) ;
- ❑ Révision des contrats : maintenances, locations,..., mise en concurrence accrue des fournisseurs ;
- ❑ Stabilisation des prévisions de dépenses concernant les charges à caractère général afin de répondre à certaines obligations réglementaires et mettre l'accent sur les entretiens et réparations de bâtiments, aires de jeux et trottoirs ;
- ❑ Stabilisation des dépenses de restauration suite augmentation de la fréquentation ;
- ❑ Poursuite des actions de fonctionnement avec un effort sur certains budgets entre 5 et 10% de baisse et de nouvelles qui seront réalisées en lien avec le programme municipal ;
- ❑ Réduction des dépenses d'entretien de voiries suite aux dépenses des années passées.
- ❑ Dépenses à faire en matière de sécurité, d'hygiène, de conditions de travail ;
- ❑ Versement d'aides aux usagers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et classique et à l'acquisition d'essences locales et de récupérateurs d'eau ;
- ❑ Dépenses obligatoires : augmentation cotisations assurances, augmentation location modulaires restauration scolaire de La Clarence (une année complète), augmentation des cotisations du SIVOM du Bruaysis, remboursement d'une taxe d'aménagement car le projet a été annulé...
- ❑ Augmentation modérée des frais de personnel.

Recettes :

- Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- Baisse des recettes de l'agglomération, du Fonds de Péréquation Inter-Communal (FPIC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) ;
- Cession de notre patrimoine : terrain place des étoiles et Kleinhans ;
- Rachat des terrains des zones d'activités par la Communauté d'Agglomération ;
- Revalorisation des bases* d'imposition réalisée par l'Etat au minimum à hauteur de 3,9%, baisse de 5% du taux de TFB par la commune.

*(*Base d'imposition de la taxe foncière pour les propriétés bâties, la base d'imposition est égale à 50 % de la valeur locative** du bien immobilier. Pour les propriétés non-bâties, cette base d'imposition est égale à 80 % de la valeur locative du bien immobilier. A cette base d'imposition, il convient d'appliquer, que ce soit pour les propriétés bâties et non-bâties, le taux de revalorisation. // La valeur locative** cadastrale de la propriété : elle correspond au montant d'un loyer théorique qui pourrait être appliqué si le bien immobilier était loué. Ce montant est déterminé en fonction d'un forfait revalorisé chaque année dans le but de prendre en compte l'évolution des loyers).*

Évolution des dépenses de fonctionnement 2024 :

La Commune estime une hausse de 6,67 % (498 000 euros) de ses dépenses réelles de fonctionnement par rapport au réalisé 2023.

Les éléments essentiels impactant cette prévision concernent :

- la hausse des prévisions des charges à caractère générale de 345 000 euros, cette hausse se décompose pour les postes importants de la façon suivante :
 - augmentation des prévisions pour les dépenses d'électricité et de gaz (prix de l'électron va doubler avec nouveau marché 2024) soit 225 000 euros de crédits supplémentaires ;
 - augmentation des prévisions pour les achats de prestation de services de 40 000 euros pour les accueils de loisirs, la restauration scolaire, les actions politique de la ville...
 - augmentation des prévisions pour les dépenses d'entretien des bâtiments de 80 000 euros.
- la hausse des prévisions en masse salariale à hauteur de 100 000 euros mettant en œuvre les recrutements prévus, anticipant la hausse liée aux évolutions de carrière, au point d'indice, à la maladie...,
- la hausse de 25 000 euros des autres charges de gestion courante avec notamment l'augmentation de la participation aux différentes compétences du SIVOM,
- la hausse de 6 000 euros des charges financières,

Évolution du besoin de financement annuel :

Le capital restant dû est de 2 429 924 euros au 1^{er} janvier 2024.

La Commune doit rembourser 306 324 euros dont 256 426 euros de capital en 2024 contre 307 739 euros d'annuité en 2023.

Pour rappel, la commune a vu sa dette nettement diminuée à compter de 2019.

LES INVESTISSEMENTS 2024 :

La Commune a investi en dépenses d'équipement la somme de :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
394 374,00 €	1 585 124,00 €	1 281 735,00 €	832 670,00€	531 100,00 €	853 000,00 €	2 089 589,00 €	951 104,00€

La prévision de dépenses pour 2024 avec les reports s'élèvent à la somme de 4 367 500 euros (dont 700 000 euros de report 2023). Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des pistes d'investissements 2024 :

Bâtiments municipaux :

- Travaux salle Daniel Carton : 3 382 000 euros,
- Programme accessibilité : 20 000 euros,
- Équipements : tables, chaises, frigo... : 10 000 euros,
- Renouvellement de chaudières : 45 000 euros.

Espaces publics

- Divers aménagement camping-pêche : 35 000 euros.

Voiries / Sécurité routière :

- Achat terrain centre ville : 125 000 euros,
- Poteaux incendie : 15 000 euros,
- Panneaux de signalisation : 5 000 euros,
- Équipements plan communal de sauvegarde : 7 500 euros,

- Conseils de quartiers : 25 000 euros.
- Radar pédagogique : 5 000 euros

Enseignement

- Étude école primaire Pierre et Marie Curie : 40 000 euros
- Mobilier écoles diverses : 5 000 euros,
- Réfections murs cour d'école primaire Pierre et Marie Curie : 30 000 euros,
- Acoustique salle de restauration Mancey : 20 000 euros,
- PPMS : 15 000 euros.

Enfance – Jeunesse

- Pompe à chaleur espace jeunes : 14 000 euros.

Sports :

- Étude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la salle Caron (complexe sportif) : 50 000 euros.
- Aire de jeux inclusive cité 30 : 100 000 euros.

Équipements des services :

- Équipements divers aux services techniques : 30 000 euros,
- Achat d'équipements informatiques et sécurité : 15 000 euros,
- Équipements divers des services administratifs : 14 500 euros,
- Véhicule électrique autopartage : 35 000 euros,

TRESORERIE :

La trésorerie est constituée par les sommes d'argent disponibles sur notre compte.

La trésorerie de la Commune s'est fortement améliorée avec en moyenne 2 000 000 euros sur le compte.

La Commune n'a plus de ligne de trésorerie depuis 2017. Cette ligne peut être réactivée à tout moment via une délibération.

Cette ligne de trésorerie nous permettait de pallier à l'écart qu'il peut exister entre les dépenses et les recettes de la Collectivité.

Plan Pluriannuel d'Investissement

Les engagements prévisionnels pluriannuels envisagés sont les suivants de 2024 à 2026				
Les montants sont prévisionnels et feront l'objet d'une révision en fonction des projets et des besoins				
	MONTANT	2024	2025	2026
PROJETS	8916000	3781000	1000000	4135000
RENOVATION SALLE DES FETES CLARENCE	3400000	3400000	0	0
ETUDE ET TRAVAUX EGLISE	71000	56000	15000	0
ETUDE ET TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	4250000	50000	500000	3700000
ETUDE ET TRAVAUX ECOLE P ET MARIE CURIE	55000	40000	15000	0
ETUDE ET TRAVAUX RUE PASTEUR				
ETUDE ET TRAVAUX RUE CASANOVA				
SALLE DES FETES AUTRES RENOVATIONS	30000	10000	10000	10000
RENOUVELLEMENT DE TOITURES	180000	60000	60000	60000
ACQUISITION BATIMENTS - TERRAIN CONVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER	250000	125000	125000	0
ECOLES RENOVATION - AMENAGEMENTS	120000	40000	40000	40000
MAIRIE ETAGE SOL ET MURS	90000	0	0	90000
ECLAIRAGE PUBLIC	40000	0	20000	20000
VOIRIES / SECURITE / PARKING	400000	0	200000	200000
TRAVAUX LUTTE CONTRE INONDATION	30000	0	15000	15000
PLAN EQUIPEMENTS	537000	109000	264000	164000
MOBILIER SERVICES ADMINISTRATIFS	30000	10000	10000	10000
MATERIELS INFORMATIQUES ADMINISTRATIFS	145000	15000	115000	15000
LOGICIEL METIERS ADMINISTRATIFS	30000	10000	10000	10000
MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES	30000	0	15000	15000
MOBILIER ECOLES / RIDEAUX	15000	5000	5000	5000
MATERIELS SPORTIFS / SANTE	15000	5000	5000	5000
MATERIELS JEUNESSE (CAMPING / SONORISATION / DECOR...)	9000	3000	3000	3000
MATERIELS AGENTS ENTRETIENS	30000	10000	10000	10000
VEHICULES MATERIELS SERVICE TECHNIQUES	40000	0	20000	20000
MISE AUX NORMES SERVICES (DOUCHE / ARMOIRES / VESTIAIRES / OUTILS	90000	30000	30000	30000
VEHICULES SERVICE JEUNESSE ADMINISTRATIF	50000	10000	20000	20000
MATERIELS CULTURE	7000	1000	3000	3000
MATERIELS ECOLE DE MUSIQUE	6000	0	3000	3000
SECURITE ROUTIERE PANNEAUX BARRIERES	15000	5000	5000	5000
MATERIELS FESTIVITES TABLES ET CHAISES / TONELLES / FRIGOS	15000	5000	5000	5000
ILLUMINATIONS DE NOEL	10000	0	5000	5000

Les engagements prévisionnels pluriannuels envisagés sont les suivants de 2024 à 2026
Les montants sont prévisionnels et feront l'objet d'une révision en fonction des projets et des besoins

	MONTANT	2024	2025	2026
PLAN AMENAGEMENTS	769000	291500	235000	242500
ETUDE PROJETS	60000	20000	20000	20000
MOBILIER URBAINS	10000	0	5000	5000
AIRE DE JEUX (PARC / QUARTIERS)	220000	100000	60000	60000
ACCESSIBILITE BATIMENTS MUNICIPAUX	90000	20000	30000	40000
DEFENCE INCENDIE	45000	15000	15000	15000
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	15000	7500	5000	2500
RENOUVELLEMENT CHAUDIERES	139000	59000	40000	40000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	15000	5000	5000	5000
VIDEOPROTECTION	25000	15000	5000	5000
PARC ET CAMPING (MENUISERIES / CHAUFFAGE AIRE DE CAMPING CAR / LOGEMENT...)	75000	35000	20000	20000
CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSIONS - AMENAGEMENTS - CAVEAU D'ATTENTE - CIMETIERE DES INDIGENTS	75000	15000	30000	30000
TOTAL	10222000	4181500	1499000	4541500

Plan Pluriannuel d'Investissement

Le financement de ces investissements sera réalisé via un autofinancement (épargne générée par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnements, taxes locales d'équipements, FCTVA...). Le projet de la salle Daniel Carton, est au programme du budget 2024, un emprunt sera réalisé en 2024 dont le montant prévisionnel est de 1 500 000 euros.

En 2020, le remboursement de l'annuité de la dette a fortement diminué offrant une marge de manœuvre d'environ 450 000 euros. Cette somme sert en partie à l'autofinancement de la Commune.

Les projets éligibles feront l'objet d'une demande de subvention. Nos partenaires sont les suivants :

- Etat,
- Agglomération,
- Département,
- Région,
- Fédération Départementale de l'Énergie du 62 : FDE 62,
- CAF,
- ...

Certains projets pourront faire l'objet d'un recours à l'emprunt. Il convient de compléter le financement des grands projets de ville :

- le complexe sportif,
- l'église,
- la rue Pasteur.

Les emprunts financeront des projets structurants de la Commune et ce financement doit être partagé par les générations futures qui en seront bénéficiaires. La dette de la Commune doit être proportionnée et ne pas mettre en péril ses marges de manœuvre en fonctionnement et son autofinancement comme ce fut le cas sur une période longue de 2004 à 2019.

SYNTHESE : voici les grandes orientations pour l'année 2024 :

en terme de recettes

- baisse des taux d'imposition
- maintien des tarifs
- vente du patrimoine en optimisant les terrains et bâtiments non utilisés
- favoriser l'émergence de projet de lotissements pour de l'accession à la propriété et donc augmenter les bases
- emprunt pour les grands projets de ville

en terme de dépenses

- maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes (téléphonie, abonnement, affranchissement...)
- dépenses supplémentaires afin de se mettre en conformité avec la réglementation
- maintien des dépenses d'entretiens et réparations des bâtiments, aires de jeux, trottoirs et voiries
- retour à budget moins important pour les dépenses d'entretiens de voiries suite au contexte
- mise en place des actions politique ville
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme municipal,
- réduction de 5 à 10% de certaines dépenses (culture, festivités, accueil de loisirs...)
- prévision de hausse modérée des frais de personnel
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services

en terme d'épargne

- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager plus d'épargne

Orientations Budgets Annexes 2024

Budget annexe Lotissements communaux du Transvaal :

La Collectivité a vendu le terrain à un promoteur car les travaux d'aménagements étaient trop coûteux et la procédure administrative trop longue. Ce budget annexe est voué à disparaître.

Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez et de La Clarence :

L'agglomération a repris les deux zones à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans les faits, les opérations de cessions d'actif et de rachat de terrains seront réalisées prochainement.

La Collectivité va obtenir le paiement des terrains cependant 27 000 euros d'attribution de compensation ne seront plus versés chaque année. Ce montant correspond au fonctionnement et à l'investissement à réaliser sur ces zones.